



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

POUR TOUTES LES



DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE

Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants

POLLUTION A L'OZONE

O₃

Début de l'épisode
Judi 27 juin 2019

La pollution à l'ozone dépasse le **seuil d'information** et pourrait entraîner des effets sur la santé d'une partie de la population qui est invitée à suivre les **recommandations** ci-dessous. Pour limiter cette pollution :

- il est recommandé aux usagers de l'autoroute de contournement d'**abaisser leur vitesse à 80 km/h** ;
- il est proposé à la population de privilégier les transports publics en bénéficiant dès demain, vendredi 28 juin 2019, d'un **tarif réduit sur toute l'offre uireso**.

NIVEAU DE POLLUTION

MESURÉ LE 26 JUIN 2019

Canton de Genève	Valeurs horaires maximales
Necker	129 µg/m ³
Foron	159 µg/m ³
Meyrin	171 µg/m ³
Passeiry	199 µg/m ³

Régions voisines	Valeurs horaires maximales
Lausanne (VD)	190 µg/m ³
Morges (VD)	207 µg/m ³
Annemasse (74-France)	162 µg/m ³
Gaillard (74-France)	161 µg/m ³

Valeur limite OPair : 120 µg/m³ / Seuil d'information : 180 µg/m³

[Dispositif en cas de pic de pollution à Genève](#)

ÉVOLUTION

Le temps restera ensoleillé et chaud, avec des températures supérieures à 30°C prévues jusqu'à lundi, jour à partir duquel un temps nuageux et potentiellement orageux est prévu. Jusque-là, les concentrations en ozone devraient demeurer proches de 180 µg/m³, soit une pollution élevée.

Dans le canton de Vaud, la situation est similaire à celle constatée à Genève.

En France voisine, les Préfets ont décidé l'application de mesures de réduction de la pollution de l'air.

RÉDUIRE LES IMPACTS DE LA POLLUTION A L'OZONE

SE PROTÉGER

La pollution à l'ozone peut provoquer des irritations des yeux, du nez et de la gorge et avoir des conséquences pour la santé des enfants et des adultes.

Recommandations sanitaires

Limiter les efforts physiques intenses ou les activités sportives en plein air lorsque la pollution à l'ozone est la moins élevée (par ex. la matinée) car l'effort physique augmente le volume d'air inhalé. Éviter les autres facteurs irritants (tabac, solvants, fumées) pour ne pas aggraver les effets de cette pollution. Pour un meilleur confort, renoncer au port de lentilles en cas de gêne oculaire.

Les personnes les plus vulnérables sont particulièrement concernées, à savoir les jeunes enfants, les personnes âgées et les personnes souffrant d'asthme, d'insuffisance respiratoire ou cardiaque. Demander conseil à son médecin en cas d'aggravation des symptômes évocateurs (toux, gêne respiratoire, gorge ou nez irrité). En cas d'asthme, ne pas modifier le traitement sans consulter son médecin.

LIMITER LA FORMATION D'OZONE

Le comportement individuel de chaque personne peut contribuer à réduire la pollution à l'ozone.

Lors de déplacements : Utiliser les transports publics et les P+R. Pratiquer le co-voiturage. Privilégier la mobilité douce pour les trajets courts (marche, vélo, etc.). Conduire selon la méthode Eco-Drive®.

A la maison et au jardin : Utiliser des produits sans ou pauvres en solvants organiques (peintures, vernis, laques, colles). Utiliser de l'essence "alkylée" (faible teneur en COV), carburant approprié pour les tondeuses, débroussailleuses, etc. Privilégier les produits locaux.

EN SAVOIR PLUS

- <https://air.ge.ch> : concentrations en polluants, informations, conseils pratiques (Genève)
- <http://ozon-info.ch> : site national sur l'ozone
- <http://www.atmo-rhonealpes.org> : information sur la pollution en France voisine



INFORMATIONS

- L'Info-Service répond à la population au 022 546 76 00
- Pour toute information sur la qualité de l'air, contacter le SABRA au 022 388 80 40 ou au 079 248 64 26
- Application mobile airCHECK sur smartphone (iOS et Android)